



Créance de cofidis de 1990 réclamée par Crédirec qui a racheté la

Par **liseronne**, le 14/12/2012 à 23:37

Crédirec me réclame deux créances de 1990 et 1991 pour un total de 4711 €, créance rachetée en juin 2012 a Cofidis.

22 ans après je leur ai précisé, que je ne devais rien à cofidis; Harcèlement téléphonique pendant 6 mois (je ne répondais pas au téléphone) et hier 13/12/2012 j'ai reçu

d'un huissier de lyon, une lettre me demandant de leur régler la somme intégrale de 4711 € pour le compte de Crédirec, me précisant qu'il n'avait pas qualité pour recevoir des reclamations et accorder des délais.

Merci de vos conseils.

Liseronne

Par **Marion2**, le 15/12/2012 à 09:01

Bonjour,

Demandez en courrier recommandé AR à cet huissier copie du titre exécutoire. (qu'il n'a certainement pas).

De plus, un huissier de Lyon n'est pas compétent territorialement pour l'Ardèche (si vous habitez en Ardèche comme mentionné à côté de votre pseudo).

Ne vous faites pas de souci, cette dette est prescrite depuis longtemps.

Bonne journée.

Par **pat76**, le **15/12/2012** à **18:58**

Bonjour Liseronne

Si vous avez reçu une lettre simple, ne faites pas de frais de courrier recommandé et attendez la suite en toute sérénité.

Si il s'agit d'un crédit à la consommation, il y a forclusion donc vous pouvez éventuellement répondre car cela n'annulera pas le délai de forclusion.

Comme il s'agit de Cofidis je présume que la réclamation de paiement est la suite d'une créance concernant un crédit à la consommation.

Laissez Crédirec et le huissier avoir des frais de timbres.

Votre dette forclose a été rachetée par Crédirec à Cofidis et cette société de recouvrement tente de vous la faire payer sans avoir en sa possession un titre exécutoire.

Par **liseronne**, le **16/12/2012** à **15:43**

merci beaucoup pour vos réponses ; cela me rassure un peu. Crédirec a refusé de m'envoyer le titre exécutoire mais m'a fait des menaces me précisant bien que si je ne payais pas il me poursuivrait.

J'ai une petite retraite, mon mari est décédé et ma fille handicapée est à ma charge.

Par **Marion2**, le **16/12/2012** à **17:00**

Bonjour liseronne,

[s]Votre dette est prescrite. Vous ne devez plus rien.[/s]

Ils vont vous menacer par courriers, par téléphone, n'en tenez pas compte, **ils ne peuvent rien contre vous.**

Ne répondez pas à leurs lettres et s'il y a harcèlement téléphonique, inscrivez-vous sur liste rouge. C'est gratuit et vous serez tranquille.

Lisez sur le forum tout ce qui concerne ces agences de recouvrement. Il ne faut pas en tenir compte.

Ne vous faites aucun souci.

Bonne soirée.